



## PROCES VERBAL MUNICIPAL Séance du 11 SEPTEMBRE 2023

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le LUNDI 11 SEPTEMBRE à 20h 45

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance Publique sous la présidence de Jocelyne REYNAUD-LEGER, *Maire*,

Etaient présents : Olivier SILLON, Maire-Adjoint, Marianne THELLIER, Thérèse FARCY, Jean-Louis JULIEN, Anne-Marie ENJALBERT, Stéphane FERRARIS, Isabelle DESSEAUX, Franck CAVACIUTI, Eddie ANDRE, Éric VAN DER HAUWAERT arrivé à 21h07 formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Nicole BUFFARD Maire-Adjoint a donné procuration à Olivier SILLON, Maire-Adjoint, Jean-Pierre STOCKMAN a donné procuration à Jocelyne REYNAUD-LEGER, Maire, Florence BEAULIEU a donné procuration à Anne Marie ENJALBERT

Absents : Pierre ARDOUIN

Secrétaire de séance : Stéphane FERRARIS

### 1. *Approbation du Compte-rendu de la séance du 05/06/2023*

Le compte-rendu du 05 Juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

### DELIBERATIONS

#### 1 – Cantine nouveaux tarifs

Par suite de l'augmentation des tarifs d'Yvelines Restauration au 1<sup>er</sup> septembre 2023, Madame le Maire propose une augmentation de 20 centimes du repas pour le 1<sup>er</sup> enfant tout en conservant le tarif actuel pour le 2<sup>ème</sup> enfant et les suivants. L'augmentation prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

VERT TARIFS CANTINE		POU R		RAPPEL	PROPOSITION 1 <sup>er</sup> enfant	PROPOSITION 2 -ème enfant et suivant
		2020 / 2021	2021/ 2022	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2024	AU 1 <sup>er</sup> janvier 2024
CANTINE	Vertois	4.50	4.70	4.90	5.10	4.90
	Extérieurs	4.85	5.05	5.25	5.45	5.25

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
FIXE les tarifs de la Cantine pour l'année scolaire 2024 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

#### 2 – Convention avec la Gendarmerie

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition la salle polyvalente et l'établissement scolaire de la commune de Vert pour le PSIG de Mantes-La-Jolie, ainsi que tous documents relatifs à cette convention.

### 3 – Rapport de la CLECT

A l'unanimité, le conseil municipal vote pour le rapport de la CLECT de la Communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise et précise que cette délibération sera transmise au président de la Communauté urbaine.

### 4 – Convention ASLH pour GUERVILLE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer le renouvellement de la convention avec la commune de Guerville afin de faire bénéficier les habitants de Vert au ALSH, ainsi que tous documents relatifs à cette convention.

### 5 – Projet d'implantation Antennes SFR et Bouygues.

Le projet serait l'implantation d'une antenne près du terrain de jeux. Les sociétés Bouygues et SFR nous ont fait leurs propositions.

Diverses questions sont posées :

Madame Anne-Marie ENJALBERT, Monsieur Jean-Louis JULIEN, Madame Thérèse FARCY, Madame Marianne THELLIER et Monsieur Eddie ANDRE voudraient connaître les risques et les nuisances liés aux ondes émises par les antennes.

Monsieur Eddie ANDRE demande si un particulier peut faire installer une antenne sur son terrain ? La mairie peut-elle s'y opposer ?

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Mme le Maire à continuer les négociations sous réserve d'avoir obtenu des réponses au niveau sanitaire.

### 6 – Décision Modificative

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Mme le Maire à ajuster les crédits en section de fonctionnement et d'investissement de la somme de 11 150,08€ résultant de la dissolution du syndicat de la rivière.

### 7- Circulation des Quads

Suite à la demande des chasseurs et riverains, le conseil municipal après en avoir délibéré :

- 10 pour

- 1 contre (Monsieur Éric VANDER-HAUWAERT)

Autorise Mme le Maire à interdire la circulation des véhicules à moteur de types quads, motocross dans les champs, forêts, bois de culture et chemins ruraux sur toute la commune de Vert. L'arrêté sera affiché dans les panneaux officiels de la mairie.

*Clôture de la séance à 22h16*

Affiché le 18/09/2023  
A retirer le 17/11/2023

